



RADIOPROTECTION CIRKUS

Document technique

Radioprotection Cirkus - 89 D boulevard du Fier 74000 Annecy - www.rpcirkus.org - contact@rpcirkus.org
Association loi 1901 créée le 9 mars 2010 - n° W913002355 - Enregistrée à la préfecture de la Haute Savoie

Titre :	Rapport Activité Renouvellement PCR
N° Chrono :	DOC-NT-16_1
Auteurs :	Karima
Version et date :	Version 1 du 28/03/2012
Résumé	Support pour la préparation du rapport d'activité dans le cadre du renouvellement PCR.



SOCIETE :

NOM :

PRENOM :

Le contrôle de connaissances de la formation de renouvellement repose sur une épreuve orale adaptée au secteur d'activité et à l'option du candidat. Cette épreuve, conduite par le formateur certifié, comporte en particulier l'analyse de votre rapport d'activité, remis préalablement à la formation.

Ce rapport justifie des missions accomplies en tant que personne compétente en radioprotection durant la période écoulée;

Un entretien avec le formateur certifié sera réalisé à l'issue de la formation, notamment sur la base de ce rapport, destiné à vérifier les connaissances du candidat relatives aux principes de radioprotection et à la réglementation, ainsi que son aptitude à assurer les missions de personne compétente en radioprotection dans le secteur d'activité et l'option de celui-ci.

SOMMAIRE

Contenu

1 Introduction	4
2 Informations concernant le candidat	5
3 Analyse des actions menées dans la fonction de PCR.....	6
3.1 Identification des risques	7
3.1.1 Risque d'exposition externe.....	7
3.1.2 Risque d'exposition interne	8
3.2 Classification des locaux et/ou des postes de travail.....	8
3.2.1 Évaluation du niveau d'exposition	8
3.3 Protection contre l'exposition externe.....	8
3.3.1 Écrans de protection	8
3.4 Protection contre l'exposition interne	9
3.5 Suivi des travailleurs	9
3.5.1 Classification	9
3.5.2 Surveillance dosimétrique et médicale	10
3.5.2 Formation et information	10
3.6 Contrôle radioprotection des installations	11
3.6.1 Contrôle technique des sources et appareils émetteurs de RI	11
3.6.2 Contrôle technique d'ambiance.....	11
3.6.3 Contrôle de la gestion des sources.....	11
3.6.4 Contrôle des moyens et des conditions d'évacuation des déchets.....	11
3.7 Dispositions mises en œuvre pour optimiser l'exposition aux postes de travail.....	12
3.8 Mesures de gestion des éventuelles situations radiologiques dégradées	12
3.9 Échanges menés avec les interlocuteurs institutionnels de la Personne Compétente en Radioprotection	12



1 Introduction

Conformément à l'Arrêté du 26 octobre 2005 et notamment à l'annexe 3 de ce dernier :

Ce support a été élaboré avec pour objectif de :

- Réunir les informations nécessaires à la délivrance des certificats.
- Vous aider à formaliser l'ensemble des actions menées au cours des cinq dernières années dans le cadre des missions de Personnes Compétentes en Radioprotection pour cela, un questionnaire servira de guide.
- Ces éléments feront l'objet de l'épreuve orale et permettront au formateur certifié lors de l'entretien oral :
 - De valider les informations transmises sur le rapport d'activité
 - De vérifier le niveau de connaissance sur les points qui n'auront pu être précisés sur le rapport à défaut de pratique du candidat

Personnes concernées par la formation de renouvellement :

- Personne justifiant d'une formation d'au moins 250 heures en radioprotection datant de plus de 5 ans et d'au moins 1 an d'expérience professionnelle dans la fonction de personne compétente en radioprotection datant de moins de 5 ans.
- Personne ayant acquis la qualité de personne compétente suite à la formation prévue à l'article R.231-106 du décret n° 2003-296 du 31 mars 2003 relatif à la protection des travailleurs contre les dangers des rayonnements ionisants à l'issue de la période de validité (5 ans à compter de la date de contrôle du module théorique).
- Expert qualifié au sens de l'article 1 de la directive 96/29/EURATOM du 13 mai 1996, si sa maîtrise de la langue française lui permet d'exercer pleinement les missions de personne compétente en radioprotection.



2 Informations concernant le candidat

Nom (s) :

Prénom(s) :

Fonction :

Raison Sociale :

Adresse :

CP :

VILLE :

Tel :

Courriel :

N° Siret :

Secteur d'activité :

Médical

Industrie / Recherche

INB/ICPE - soumis à Autorisation

Hors champ

Utilisation ou détention de sources

Scellées, Générateur X, Accélérateur de particules

Non scellées

Dernière formation suivie :

Formation personne compétente en radioprotection (au sens de l'arrêté du 29/12/2003)

Formation personne compétente en radioprotection (au sens de l'arrêté du 26/10/2005)

Préciser :

Domaine : Médical Industriel

Module Pratique : Sources scellées, générateurs de rayons X, accélérateur de particules

Sources non-scellées

Date de validation :

Organisme :

Nota : joindre une photocopie de l'attestation de formation.



Dispositions diverses : dispenses

- La justification d'au moins un an d'exercice dans la fonction de Personne Compétente en Radioprotection
 - Formation(s) en radioprotection d'au moins 250 heures et datant de moins de 5 ans.
(Intitulé de la formation, Date de la formation, Organisme)
 - Une photocopie du diplôme (ou attestation),
 - Le programme détaillé de la formation justifiant de 250 heures de cours consacrés à la radioprotection
 - La personne titulaire d'un diplôme de médecin radiologue, de médecin nucléaire, de chirurgien-dentiste, de vétérinaire ou de manipulateur d'électroradiologie médicale (peut être dispensée de l'enseignement de l'unité 1 : « rayonnement ionisant et effet biologique » du module théorique)

 - Expert qualifié au sens de l'article 1 de la directive 96/29/EURATOM du 13 mai 1996 (langue française non maîtrisée)
- Joindre :
- une photocopie du justificatif (attestation, certificat...) de la qualification d'expert
 - le programme de la formation suivie pour obtenir cette qualification.

Nota : les dispenses et dérogations à la formation de personne compétente en radioprotection seront traitées et validées par le formateur certifié, après examens des justificatifs fournis.

3 Analyse des actions menées dans la fonction de PCR

Préciser les caractéristiques des sources de rayonnements ionisants rencontrées dans le cadre de vos activités :

- Sources scellées
- Appareils contenant des sources scellées
- Sources non scellées
- Générateur de rayons X
- Accélérateurs de particules



3.1 Identification des risques

Préciser la nature et l'activité du ou des radioéléments utilisés :

➤

➤

➤

➤

➤

3.1.1 Risque d'exposition externe

Évaluations de débit de dose absorbée par calcul

Dans le cadre de vos activités évaluez-vous le débit de dose absorbée dû à une **exposition γ** :

Oui

Non

Non concerné

(Si, oui : Expliquer ou joindre en annexe une preuve de votre démarche)

Dans le cadre de vos activités évaluez-vous un débit de dose absorbée dû à une **exposition β** :

Oui :

Non

Non concerné

(Si, oui : Expliquer ou joindre en annexe une preuve de votre démarche)

Dans le cadre de vos activités évaluez-vous le débit de dose absorbée dû à une **exposition de rayons X** :

Oui

Non

Non concerné

(Si oui, expliquer ou joindre en annexe une preuve de votre démarche)



(Questions réservées aux utilisateurs de sources non scellées)

3.1.2 Risque d'exposition interne

Avez-vous défini un repère d'activité incorporée pour votre activité

- Oui Non
(Expliquer ou joindre en annexe une preuve de votre démarche)

Avez-vous défini un repère d'activité volumique pour votre activité

- Oui Non
(Expliquer ou joindre en annexe une preuve de votre démarche)

3.2 Classification des locaux et/ou des postes de travail

3.2.1 Évaluation du niveau d'exposition

Le classement des locaux et/ou poste de travail est-il établi sur la base d'une évaluation du risque d'exposition

- Oui :
(Expliquer ou joindre en annexe une preuve de votre démarche)
- Non : Quelle méthode doit-on employer pour définir une dose efficace et/ou une dose équivalente nécessaire aux classements des installations ?

3.3 Protection contre l'exposition externe

3.3.1 Écrans de protection

Avez-vous déterminé des écrans de protection vis-à-vis de l'exposition externe

- Oui :
(Expliquer ou joindre en annexe une preuve de votre démarche)
- Non : Préciser quelle méthode devriez-vous adopter.
- Non concerné



(Questions réservées aux utilisateurs de sources non scellées)

3.4 Protection contre l'exposition interne

Quelles dispositions avez-vous définies pour un aménagement efficace des lieux de travail :

Des équipements de protection collectifs aux postes de travail (hottes ou en enceintes fermées sous dépression) sont ils définies ?

Oui :

(Préciser les équipements)

Non : Indiquer les raisons

Avez-vous défini le port de dispositifs et d'équipements de protection individuelle ?

Oui :

(Préciser les équipements)

Non : Indiquer les raison

3.5 Suivi des travailleurs

3.5.1 Classification

Le classement du personnel est il établi sur la base d'une évaluation du risque d'exposition ?

Oui :

(Expliquer ou joindre en annexe une preuve de votre démarche)



Non : Quelle méthode doit-on employer pour définir une dose efficace et/ou une dose équivalente nécessaire aux classements du personnel ?

3.5.2 Surveillance dosimétrique et médicale

Avez-vous mis en place un suivi dosimétrique Organisme Entier ?

Oui :

(Expliquer ou joindre en annexe une preuve)

Non : Indiquer les raisons

Avez-vous mis en place un suivi dosimétrique des extrémités ?

Oui :

(Expliquer ou joindre en annexe une preuve de votre démarche)

Non : Indiquer les raisons

Établissez-vous une fiche d'exposition pour votre personnel

Oui :

(Expliquer ou joindre en annexe une preuve)

Non : Indiquer les raisons

3.5.2 Formation et information

Avez-vous mené des actions de :

Formation Oui Non

Information Oui Non

Si **oui**, indiquer ci-dessous :



Le nombre d'actions d'information :

Le nombre d'actions de formation :

Si non, préciser succinctement la ou les raisons :

3.6 Contrôle radioprotection des installations

3.6.1 Contrôle technique des sources et appareils émetteurs de RI

Réalisé annuellement
(Si non, expliquer pourquoi)

Non Réalisé

3.6.2 Contrôle technique d'ambiance

Réalisé annuellement par un organisme agréé

Non Réalisé annuellement

Réalisé mensuellement par la PCR

Non Réalisé mensuellement

3.6.3 Contrôle de la gestion des sources

(Questions réservées aux utilisateurs de sources scellées et non scellées)

Comment est assuré dans votre établissement la gestion des sources ?

3.6.4 Contrôle des moyens et des conditions d'évacuation des déchets

(Questions réservées aux utilisateurs de sources non scellées)

Avez-vous établi un Plan de Gestion des déchets

Oui :

(Expliquer ou joindre en annexe une preuve)

Non : Indiquer les raisons



3.7 Dispositions mises en œuvre pour optimiser l'exposition aux postes de travail

Avez-vous mis en œuvre des dispositions pour optimiser l'exposition au poste de travail ?

Oui :

(Expliquer ou joindre en annexe une preuve)

Non : Indiquer les raisons

3.8 Mesures de gestion des éventuelles situations radiologiques dégradées

Préciser quels cas de figure sont envisageables dans votre établissement :

- Incident de contamination

- Surexposition accidentelle

- Perte ou vol d'une source radioactive

- Détérioration d'une source radioactive scellée

- Incendie

Joignez, en annexe, une copie des fiches de gestion de situations que vous avez établies dans chacun des cas.

3.9 Échanges menés avec les interlocuteurs institutionnels de la Personne Compétente en Radioprotection

Avec lesquels de ces interlocuteurs avez-vous des échanges ?

Précisez en quelques lignes quelle est la nature de ces échanges pour chacun d'entre eux.

Médecin du travail :

IRSN :

ASN :

Inspection du travail :

DRIRE :

Organisme de Contrôle :

Autres (préciser) :